



N° 26-04-13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le **jeudi 9 avril à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur François JEFFROY, Maire**

Présents :

M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - M. Pierre FARCY - Mme Ismène BERION - M. Sergio ALBARELLO - Mme Carmela DEGLIAME - M. Gildas FOUEDJEU - Mme Nathalie JOBARD - M. Hamza ZEMMOURI - Mme Régine BULTEL - M. Philippe HERCYK - Mme Samia BELKHIR - M. Francis CHENIN - Mme Johanna NEDELEC - M. Jimmy FERNANDES - Mme Régine JOYEAU - M. Eric MORLOT - Mme Emilie ELAIDI - M. Yann ALEXANDRE - Mme Myriam MARMECHE - M. Marcel REY - Mme Anna Rut SAULNIER - M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Jennifer NUNES - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Daniel MEI - Mme Anne-Laure SIGWALD

Absents : Mme Anne LESUR**Pouvoirs :** Mme Anne LESUR pouvoir à M. Patrick CANCOUËT

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	28
Nombre de Conseillers Votants	29
Date de convocation	02/04/2026
Date d'affichage	02/04/2026

Objet : Constitution de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment les dispositions relatives à la sécurité des établissements recevant du public et à l'accessibilité aux personnes handicapées,

VU le Décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'arrêté préfectoral n°2020-0025 en date du 19 octobre 2020 modifiant l'arrêté préfectoral n°2020-0020 portant création des commissions communales pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP dans le Val d'Oise,

VU l'arrêté préfectoral n°2023-476 en date du 20 juin 2023 relatif à la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, à ses sous-commissions spécialisées et aux commissions d'arrondissement dans le Val d'Oise,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité et l'accessibilité des personnes et des biens dans les établissements recevant du public sur le territoire communal,

CONSIDERANT qu'il appartient au Préfet de créer la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à main levée, **DECIDE**

Pour : 22

M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - M. Pierre FARCY - Mme Ismène BERION - M. Sergio ALBARELLO - Mme Carmela DEGLIAME - M. Gildas FOUEDJEU - Mme Nathalie JOBARD - M. Hamza ZEMMOURI - Mme Régine BULTEL - M. Philippe HERCYK - Mme Samia BELKHIR - M. Francis CHENIN - Mme Johanna NEDELEC - M. Jimmy FERNANDES - Mme Régine JOYEAU - M. Eric MORLOT - Mme Emilie ELAIDI - M. Yann ALEXANDRE - Mme Myriam MARMECHE - M. Marcel REY - Mme Anna Rut SAULNIER-PIEPER

Contre : 7

M. Patrick CANCOUËT (pouvoir Mme Anne LESUR) - M. Marc CLOUET - Mme Jennifer NUNES - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Daniel MEI - Mme Anne-Laure SIGWALD

Article 1 : **DE SOLLICITER**, auprès de Monsieur le Préfet du Val d'Oise la création d'une commission communale de sécurité.

Article 2 : **DE DESIGNER** quatre élus pour représenter le maire à cette commission comme suit :

- M. ALEXANDRE Yann
- M. ALBARELLO Sergio
- M. FARCY Pierre
- Mme BERION Ismène

Publiée - Notifiée le
Certifiée exécutoire par le Maire
le

François JEFFROY



Le Secrétaire de séance
Yann ALEXANDRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa